

Déportation de la famille Mainemer (2) : la lutte pour la survie

Restées seules dans leur maison après la déportation de leurs parents, le 14 juillet 1942 (voir « O.F. » du 6 juillet), Anne-Marie et Rose-Marie Mainemer paraissent condamnées à tomber aux mains des Allemands. Grâce à la générosité et au courage d'amis français, elles réussiront à échapper à la mort.

Anne-Marie confectionne presque tous les jours des colis pour se faire inténer au camp de Pléthiviers. Son père, avec cinq mille autres hommes, est déjà parti vers une destination inconnue. Mme Mainemer renvoie à sa fille ses objets de valeur, comme ses bagues et sa montre, mais Anne-Marie ne les reçoit jamais. Désiré Lerouxel et le baron de la Mothe (propriétaire du café du Balcon) viennent la réconforter. Mme Lebreton leur apporte de temps en temps des pâtisseries. D'autres les abandonnent.

« Bien des gens qui se disaient nos amis ne nous ont plus donné signe de vie, de peur de se compromettre ». L'expulsion des juifs des écoles oblige Rose-Marie à prendre des leçons partielles.

22 novembre 1942 : les Allemands frappent à la porte vers 22 h. Les deux filles se cachent dans leur maison. Le lendemain, ils reviennent à 8 h. Anne-Marie et sa sœur s'entendent par la fenêtre de la salle à manger. Elles trouvent refuge chez M. Lambert. Après un passage chez M. Lebreton, elles se mettent à l'abri chez un ami, M. Morel. Celui-ci étant absent, les deux filles l'attendent pendant six heures sous un porche.

M. Morel arrive enfin et confie Anne-Marie et sa sœur à M. Blard, directeur de l'usine à gaz. Il les gardera quarante jours dans une chambre bien chauffée. Pendant ce temps, les Allemands fouillent les voitures pour les retrouver.

Quatre mois dans un couvent

Munies d'une fausse carte d'identité, Anne-Marie et sa sœur

gagnent le couvent des Petites Sœurs de Charité de Caen. Elles y sont en sécurité mais les conditions de vie y sont rudes : nourriture insuffisante, bâtiments humides. Rose-Marie tombe malade.

A Avranches, M. Morel met leurs biens à l'abri chez des amis et des avocats posent des scellés sur la maison pour la protéger. Malgré cela, cinq Allemands s'y installent.

A Caen, les deux filles connaissent un grand moment de frayeur lorsqu'elles sont reconnues par un militaire avranchinois, lors d'une sortie. Mais elles réussissent à lui échapper.

Au printemps 1944, les bombardements s'intensifient. Anne-Marie se sentant qu'elle va être arrêtée. Elle décide donc de répondre à l'invitation d'un oncle réfugié à Lyon. En avion, avec sa sœur, elle quitte le couvent pour la maison de santé de Melzieux (près de Lyon). Rose-Marie se refait une santé minée par l'angoisse et les privations. Anne-Marie ne pèse plus que 45 kilos. Le 3 septembre, les Américains les délivrent de leur calvaire.

Difficile retour à Avranches

L'hiver 1944 les ramène dans leur maison, occupée maintenant par une famille de réfugiés. Refusant de payer un pot de vin, Anne-Marie ne trouve pas de location. M. Morel loge alors les deux filles. Anne-Marie rencontre beaucoup de difficultés pour retrouver ses biens, car certains des amis de sa famille qui les conservaient veulent les garder pour leur usage personnel.

Ella témoigne au procès des collaborateurs locaux puis, déabusée (neuf membres de sa famille sont morts en déportation), elle décide de partir avec Rose-Marie pour les États-Unis.

Anne-Marie Mainemer vit aujourd'hui à Brooklyn (New York) avec sa sœur et y enseigne le français.

Son témoignage nous est parvenu grâce à MM. Pinson, Le-prieur et Leroux.

Jack LECOQ.



Anne-Marie dans la splendeur de ses 20 ans en 1942.
Rose-Marie était âgée de 12 ans.

Déportation de toutes les familles juives

Les Rosenthal, deuxième famille juive d'Avranches, furent aussi déportés avec leur fils Estelle, leur fille, fut sauve par la famille Thomas.

M. Maendelbaum, commerçant en nouveautés, époux d'une aryenne, fut déporté d'Urgigny. Il survécu à son emprisonnement.

Une manœuvre délicate pour les « deux roues » : tourner à gauche

— S'assurer que derrière sol, le changement de rue ou de route peut se faire sans danger.

— Gagner la gauche jusqu'au milieu de la chaussée après avoir fait signe (tendre le bras gauche presque à l'horizontal

ou faire fonctionner le clignotant gauche).

— S'arrêter et laisser passer les véhicules venant en sens contraire.

— S'engager en reprenant, tout de suite, sa droite.

Est-ce l'affaire de tous ?

La Manche, comme huit autres départements, a été choisie comme témoin - de base - pour les discussions des états généraux de la Sécurité sociale qui se tiendront en octobre à Paris.

En ce moment sont organisées, à Saint-Lô, des réunions-débats entre syndicats ouvriers, patronaux, professions médicales et des associations de malades ou d'assurés. Le « particulier » peut aussi intervenir dans le débat depuis le 24 juin et jusqu'au 10 juillet, par l'intermédiaire d'un registre d'observations mis à sa disposition au deuxième étage de la sous-préfecture d'Avranches.

Hélas, pour l'instant, seulement huit avis se sont exprimés sur ce registre. Alors, désintéressement ou manque d'information ?... Sans doute un peu des deux.

Dans ce registre, chacun peut donner son point de vue sur le système actuel de la Sécu et apporter des suggestions sur les remèdes à y apporter pour pallier à l'actuel déficit qui provoque justement cette mobilisation autour de ces sites généraux. Tous ces avis seront transmis d'abord au préfet puis au ministre des Affaires sociales, Philippe Seguin, pour alimenter les futurs débats.

On peut également émettre son opinion par courrier à la préfecture, BP 999, 50009 Saint-Lô Cédex, et à la sous-préfecture d'Avranches, BP 236, 50302 Avranches Cédex.

Opération portes ouvertes au musée

A l'occasion du retour des manuscrits du Mont-Saint-Michel, une opération portes ouvertes est organisée au musée, vendredi, samedi et dimanche.

L'exposition, ayant pour thème les initiales ornées des manuscrits réalisées entre le X^e et le XII^e siècle par les moines du mont, sera complétée d'un diaporama projeté toutes les demi-heures.

Ouverture de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.